Le contenu de la formation initiale est fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé du travail publié au Journal officiel de la République française.

Les autorisations d'absence mentionnées au 1° de l'article L. 1442-2 sont accordées aux salariés à leur demande dès leur nomination et jusqu'au terme de la période de quinze mois mentionnée au deuxième alinéa de l'article D. 1442-10-1.

Le conseiller prud'homme informe son employeur de son absence pour la formation prévue au 1° de l'article L. 1442-2 par tout moyen conférant date certaine :

1° Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives :

2° Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'organisme responsable.

). 1442-10-4 Decret n²2017-684 du 28 avril 2017- art. 1 ■ Legif. ■ Plan 🌢 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗎 Jp.Admin. 🗈 Jurical

A l'issue de la formation, l'Ecole nationale de la magistrature remet au conseiller prud'homme une attestation individuelle de formation, sous réserve d'assiduité.

Cette attestation est remise par le conseiller prud'homme au président du conseil de prud'hommes et, le cas échéant, à l'employeur.

). 1442-10-5 Decret n²2017-884 du 28 avril 2017-art.1 □ Legif. ■ Plan ♠ Jp.C.Cass. Ⅲ Jp.Appel ☐ Jp.Admin. ⑤ Juricati

Les conseillers prud'hommes salariés rétribués uniquement à la commission, lorsqu'ils suivent la formation initiale, sont rémunérés par chacun de leurs employeurs sur la base d'une indemnité horaire de stage égale au 1/1 607 des rémunérations versées l'année précédente et déclarées à l'administration fiscale en application de l'article 87 du code général des impôts.

). 1442-10-6 Décret n°2017-884 du 28 swrl 2017-art.1 ■ Legif. ■ Plan & Jp.C.Cass. ② Jp.Appel ③ Jp.Admin. ② Juricaf

Les frais de déplacement et de séjour hors de leur résidence supportés par les conseillers prud'hommes pour le suivi de la formation initiale leur sont remboursés selon la règlementation en vigueur applicable aux agents de l'Etat.

service-public.fr

Section 2 : Exercice du mandat

Sous-section 1: Installation

). 1442-11 Décret n'2020-1656 du 22 décemb<u>re 2020 - art 2</u> III Legif. III Plan & Jp.C.Cass. III Jp.Appel III Jp.Admin. III Juricati

Lorsqu'ils n'ont jamais exercé de fonctions judiciaires dans un conseil de prud'hommes, sont invités à prêter

1° Le conseiller prud'homme nommé à l'issue du renouvellement général ;

2° Le conseiller nommé en cours de mandat pour occuper un siège devenu vacant ;

p.1290 Code du travai

> Congé de formation d'un conseiller prud'homal : Formation initiale